



Étude de Programmation du Musée Archéologique

Étude Cœur de Village de Paladru

Réunion Publique

19 mai 2015



Personnes à la tribune:

Pays Voironnais :

- MOREAU Anthony, vice-président à l'aménagement urbain et opérationnel
- MOLLIERE Denis, vice-président à l'action culturelle, à l'animation du PAH et aux équipements culturels et sportifs

Commune de Paladru :

- SEIGLE-VATTE Gérard, maire

Bureau d'étude :

- ALLIMANT Romain, mandataire de l'équipe « cœur de village »

Environ 35 personnes étaient présentes dans la salle.

Monsieur le Maire introduit la réunion en rappelant le contexte de l'étude sur le cœur de village de Paladru, en lien avec l'implantation du Musée archéologique et précise que les deux études ont été menées en coordination.

Il rappelle les objectifs de la soirée :

- la présentation d'éléments d'information liés à l'avancement du projet de Musée
- la présentation du plan d'aménagement du cœur de Village, le débat ayant lieu le 28 mai.

Concernant le Musée, Monsieur le Maire précise que le projet est bien engagé puisque l'État et la Région se sont engagés, chacun à hauteur d'un million d'euros. Le plan de financement devra être finalisé à la fin de l'année 2015 afin que le Pays Voironnais puisse prendre une décision des suites à donner.

Concernant le cœur de village, l'aménagement fera l'objet de plusieurs tranches, étant impossible de tout lancer en même temps.

Denis Mollière fait un point d'information sur le planning du Musée :

Un appel à candidature vient d'être lancé pour le concours d'architecture. 4 équipes seront retenues pour présenter un projet, pour un choix de l'équipe finaliste à la fin de l'année.

Ainsi, fin 2015, entre la finalisation du plan de financement et le projet architectural, le Pays Voironnais aura toutes les clefs en main pour décider ou non de réaliser cet équipement.

Il présente également les résultats de l'étude de programmation quant au contenu du Musée.

Cf. diaporama.

Romain Allimant présente le projet d'aménagement du cœur de village, dans son ensemble, et par thématique.

Cf. diaporama

Questions

Question : *Lorsque le projet sera adopté par la municipalité, quelles obligations les constructeurs auront de respecter ?*

Réponses apportées :

=> Le projet présenté aujourd'hui a été validé en comité de pilotage, associant les élus du Pays Voironnais, de la commune de Paladru et de nombreux partenaires : État, Architecte des Bâtiments de France, Service des Musées de France, Musée Dauphinois, etc. Il devra, par la suite être validé en Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites. Il s'imposera donc réglementairement aux constructeurs.

=> De plus, la commune est propriétaire du foncier, elle aura donc tout le loisir d'imposer certains éléments.

Question : *Qu'en est il des circulations vélo ?*

Réponses apportées :

=> Nous sommes dans un cœur de village, il est donc inenvisageable de créer une « autoroute à vélos », cependant toutes les voies « modes doux » sont partagées entre les piétons et les vélos.

=> L'objectif de relier Montferrat par le chemin des Marais est en cours de réalisation. Le pôle Nord du Lac est donc en cours de concrétisation, la création d'une commune nouvelle est à l'étude et cela permettra réellement d'envisager des aménagements en commun. La liaison entre Le Pin et Paladru reste en question, car elle est la plus difficile à réaliser.

Question : *Est-ce que le Chemin des Marais va être goudronné ?*

Réponses apportées :

=> Non, il fera l'objet d'un revêtement spécial permettant la circulation des personnes à mobilité réduite, des vélos et modes doux. Seuls les engins agricoles seront également autorisés, pour l'exploitation des terrains riverains.

Question : *Les opérations de logements, s'agit-il de logements sociaux ?*

Réponses apportées :

=> Le nombre de logements sociaux n'est pas arrêté aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas d'un quartier d'habitat social. Il y en aura une part, mais l'objectif est surtout de produire du logement accessible à tous.

Question : *Est-ce que le projet de cœur de village est lié à la réalisation du Musée ? Si le Musée ne se fait pas, est-ce que le projet est abandonné ?*

Réponses apportées :

=> Le Musée fait l'articulation entre la plage et le nouveau cœur de village, mais l'aménagement du nouveau quartier peut fonctionner sans le Musée. La première tranche de travaux prévue est effectivement celle en lien avec le Musée. Si celui-ci ne se fait, il sera cohérent ne modifier l'ordre des tranches et de commencer au droit de la grange, en lien avec la route départementale.

=> Si le Musée ne se fait pas, il est possible que le Pays Voironnais ne soit plus aux côtés de la commune pour la réalisation du cœur de village. La commune sera alors en difficulté pour gérer ce projet seule. Tout est fait pour que le Musée se réalise.

=> L'élément qui peut faire hésiter les élus à engager le Musée n'est pas l'investissement, où des partenaires se sont engagés à nos côtés, mais les frais de fonctionnement où le Pays Voironnais sera seul à assumer.

=> Le contexte financier de toutes les collectivités est difficile aujourd'hui. Des économies sur le fonctionnement sont, chaque année, nécessaires et cela reste un point dur. Le pacte financier et fiscal du Pays Voironnais devra réfléchir au financement des opérations structurantes, une hiérarchisation des opérations pourra être nécessaire.

=> Aujourd'hui, le Pays Voironnais est entièrement aux côtés de la commune sur ce projet.

Question : *Beaucoup de communes ont acquis des locaux commerciaux pour développer leur attractivité et cela fonctionne. Est-ce que la commune est prête à cela ?*

Réponses apportées :

=> C'est l'objectif de la municipalité aujourd'hui.

=> Il y a un besoin de changer l'image de Paladru, de rendre la commune attractive. Il est nécessaire de créer une synergie pour dynamiser le projet.

Remarque : Nous parlons d'attractivité de la commune et du Lac de Paladru mais la Maison du Dauphiné à Paris ne cite même pas le Lac !

Question : La question de la saisonnalité a déjà été abordée. Il est difficile de vivre ici l'hiver. Est-ce que le Musée sera ouvert toute l'année, afin de participer à l'agrandissement de la saison touristique ?

Réponses apportées :

=> Il est impossible de répondre aujourd'hui sur la période d'ouverture du Musée. L'étude de programmation en cours doit y répondre.

=> L'élargissement de la saison touristique autour du Lac est un des enjeux portés par le Pays Voironnais dans le cadre de toutes les actions engagées pour le développement du Lac de Paladru.

Monsieur le Maire clôture la séance en invitant les participants à revenir débattre plus longuement le **jeudi 28 mai** et à diffuser l'information. Il rappelle également que les élus, tant communaux que intercommunaux portent le projet et que la population doit le porter également.